



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 28 septembre 2005

CS - 1.14

Modification du tableau des effectifs

RAPPORT

Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président

Par délibération n° 1.08 du 23 juin 2004, le Comité Syndical a autorisé la création de 2 postes de rédacteurs.

Pour des raisons d'organisation, il est nécessaire de transformer le poste de rédacteur chargé de l'étude et du suivi du centre de tri en poste de chargé de mission.

En effet, les appels à candidatures n'ont pas permis le recrutement d'un agent titulaire au poste ouvert.

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **SUPPRIME** un poste de rédacteur
- **CREE** un poste de chargé de mission

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 06 OCT. 2005, conformément au C.G.C.T.

Dépôt en préfecture le 06 OCT. 2005

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.**


Emile GEHANT

06 OCT. 2005